

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2004

Ordre du jour :

1. Assermentation de MM. Gilbert Rochat et Patrick Christen,
2. Procès-verbal de la séance du 28 juin 2004,
3. Admission à la bourgeoisie d'Echandens de Mlle Cécile Tarchini (Préavis 08/2004),
4. Admission à la bourgeoisie d'Echandens de Mme Violet Jane Bertin (Préavis 09/2004),
5. Admission à la bourgeoisie d'Echandens de M. et Mme Dino et Catherine Paganuzzi, et de leurs deux filles Rebecca et Lisa Elisabeth (Préavis 10/2004),
6. Budget 2005 (Préavis 11/2004),
7. Préavis du Bureau élargi du Conseil communal concernant le changement du nombre des membres du Conseil communal pour la législature allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2011,
8. Election de la Commission de gestion pour 2005,
9. Proposition du Bureau élargi du Conseil communal concernant la durée exceptionnelle des mandats des personnes élues ce soir (sauf pour la commission de gestion) et la prolongation de 6 mois du mandat des différentes commissions permanentes et de la secrétaire,
10. Elections du bureau :
 - 10.1 Election du Président
 - 10.2 Election du 1^{er} Vice-Président
 - 10.3 Election du 2^{ème} Vice-Président
 - 10.4 Election des scrutateurs
 - 10.5 Election des scrutateurs-suppléants,
11. Elections complémentaires à la commission des routes,
12. Communications municipales
13. Communications du Bureau
14. Divers et propositions individuelles
15. Paiement des indemnités.

M. Roland Racine, Président, ouvre la séance à 20 h. précises en saluant les Conseillères et Conseillers, les membres de la Municipalité, la presse, le public. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 45 du règlement communal et peut donc valablement délibérer.

L'appel fait ressortir la présence de 52 membres du Conseil. Se sont excusés : Mmes et MM. Dominique Bolomey, Monique Brandt, Philippe Gandillon, Arnaud Isoz, Roger Métry et Samuel Rouault. Non excusés : MM. Jean-Daniel Gisclon et Cédric Rieben.

Mme Janine Loup et M. Jean-Bernard Racine fonctionnent comme scrutateurs.

1. Assermentation de MM. Gilbert Rochat et Patrick Christen

Conformément à l'art. 5 du R.C., le Président procède à l'assermentation de MM. Gilbert Rochat et Patrick Christen qui remplacent MM. Pierre-Alain Rotzetta et Olivier Schopfer, qui ont quitté la commune.

2. Procès-verbal de la séance du 28 juin 2004

Page 75, ligne 25, il faut lire 66 au lieu de 64.

Aucune autre remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

3. Admission à la bourgeoisie d'Echandens de Mlle Cécile Tarchini

M. Philip Panchaud n'a rien à ajouter au préavis.

M. Charles Moinat n'a rien à ajouter à son rapport.

La discussion est ouverte au sujet de ce préavis. La parole n'est pas demandée. M. Roland Racine, Président, donne lecture des conclusions du préavis No 08/2004 et l'on passe au vote au bulletin secret.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 08/2004
- vu le rapport de la commission de naturalisation,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE

(51 oui – 1 blanc)

- d'accorder la bourgeoisie d'Echandens à :

Cécile Tarchini, ressortissante italienne, née le 16 juin 1982 à Lausanne, célibataire, fille de Giuseppe et Renata Tarchini, étudiante, domiciliée chemin du Jura 10 à Echandens.

Demeure réservé l'accomplissement, par la candidate, de toutes les formalités légales, notamment la production d'un décret de naturalisation vaudoise.

4. Admission à la bourgeoisie d'Echandens de Mme Violet Jane Bertin

M. Philip Panchaud n'a rien à ajouter au préavis.

M. Charles Moinat n'a rien à ajouter à son rapport.

La discussion est ouverte au sujet de ce préavis. La parole n'est pas demandée. M. Roland Racine, Président, donne lecture des conclusions du préavis No 09/2004 et l'on passe au vote au bulletin secret.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 09/2004
- vu le rapport de la commission de naturalisation,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE

(50 oui – 2 blancs)

- d'accorder la bourgeoisie d'Echandens à :

Violet Jane Bertin, ressortissante française, née le 13 mars 1930 à Lausanne, veuve, fille de Thomas Mac-Intosh et Marie Eugénie Newton, retraitée, domiciliée chemin du Bocage 4 à Echandens.

Demeure réservé l'accomplissement, par la candidate, de toutes les formalités légales, notamment la production d'un décret de naturalisation vaudoise.

5. Admission à la bourgeoisie d'Echandens de M. et Mme Dino et Catherine Paganuzzi, et de leurs deux filles Rebecca et Lisa Elisabeth

M. Philip Panchaud n'a rien à ajouter au préavis.

M. Charles Moinat n'a rien à ajouter à son rapport.

La discussion est ouverte au sujet de ce préavis. La parole n'est pas demandée. M. Roland Racine, Président, donne lecture des conclusions du préavis No 10/2004 et l'on passe au vote au bulletin secret.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 10/2004
- vu le rapport de la commission de naturalisation,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE

(50 oui – 2 blancs)

- d'accorder la bourgeoisie d'Echandens à :

Dino Paganuzzi, ressortissant britannique, né le 19 mai 1959 à Edimbourg/Grande Bretagne, marié, fils de Ricardo et Eolanda Paganuzzi, ingénieur en soudage,

Catherine Paganuzzi, ressortissante britannique, née le 17 février 1963 à Cheltenham/Grande Bretagne, fille de John et Eiry Elisabeth Price, infirmière,

et de leurs deux filles Rebecca et Lisa Elisabeth Paganuzzi, comprises dans la demande, tous domiciliés à la Route de la Gare 13 à Echandens.

Demeure réservé l'accomplissement, par les candidats, de toutes les formalités légales, notamment la production d'un décret de naturalisation vaudoise.

6. Budget

M. Philip Panchaud précise qu'une faute de frappe s'est glissée au dos de la page 7 au point 110.3527.03, lire 07/2002 et non 07/2000. De plus, au dos de la page 9, point 210.4050.00, il faut ajouter le seuil de 10'000.—à 50'000.—en cas de donation.

M. Jean-Nicolas Muff, Président de la Commission des Finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Roland Racine, Président, passe en revue tous les postes du budget 2005, lecture qui peut être interrompue à tout moment pour un complément d'information.

Point 250.4231.40, Loyer immeuble du Saugey : M. Rolf Vogel croit savoir qu'une augmentation du loyer a eu lieu mais qu'elle n'apparaît pas au budget. M. Panchaud répond que la hausse annuelle prévue n'est pas certaine de pouvoir être répercutée à tous les locataires.

Point 610.3525.00, Police Intercommunale : M. Philippe Diserens souhaite savoir l'année et le kilométrage du véhicule à remplacer. M. Panchaud pense que ce véhicule a 4 ans et 200'000km.

Il est rappelé que le budget 2005 concernant l'Etablissement primaire et secondaire de Préverenges – Denges – Echandens – Lonay – Préverenges est distribué à titre d'information.

La parole n'étant plus demandée, M. Roland Racine, Président, donne lecture des conclusions du préavis 11/2004 et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le budget 2005 et le préavis municipal 11/2004,
- vu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'adopter le budget de fonctionnement 2005 tel que présenté.

7. Préavis du Bureau élargi du Conseil communal concernant le changement du nombre des membres du Conseil communal pour la législature allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2011

Les prochaines élections communales auront lieu le 12 mars 2006. Il est impératif de prendre cette décision aujourd'hui car elle doit être prise avant le 30 mars 2005, selon l'ancienne loi sur les communes encore en vigueur, et avant le 30 juin, selon la nouvelle loi pas encore en vigueur mais qui devrait l'être dès le 14 avril 2005.

M. Roland Racine, Président, ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il donne lecture des conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis du Bureau élargi du Conseil communal du 15 novembre 2004,
- vu l'article 17 de la Loi actuelle sur les communes,
- vu, également l'article 17 de la nouvelle loi sur les communes, actuellement en consultation,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

de fixer le nombre de ses membres à 50 (cinquante) conseillères et conseillers à partir de la prochaine législature allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2011.

8. Election de la commission de gestion

Mmes Sylvie Divorne et Monique Martin ainsi que MM. Jacques Perrinjaquet et Bertrand Seydoux sont rééligibles et acceptent de se représenter. Mmes Janine Loup et Marinette Gorgerat ainsi que M. Jean-Bernard Racine sont présentés et acceptent leur candidature.

Bulletins rentrés	52
Bulletins blancs	0
Bulletin nul	0
Bulletins valables	52
Majorité absolue	27

M. Jean-Bernard Racine est élu par 52 voix.

Mme Sylvie Divorne est élue par 50 voix.

M. Jacques Perrinjaquet est élu par 49 voix.

Mme Monique Martin est élue par 47 voix.

Mme Marinette Gorgerat est élue par 46 voix.

M. Bertrand Seydoux est élu par 45 voix.

Mme Janine Loup est élue par 40 voix.

9. Proposition du Bureau élargi du Conseil communal concernant la durée exceptionnelle des mandats des personnes élues ce soir (sauf pour la commission de gestion) et la prolongation de 6 mois du mandat des différentes commissions permanentes et de la secrétaire

Afin de pouvoir s'adapter à la situation actuelle avec une nouvelle et une ancienne Constitution Vaudoise, un Règlement du Conseil plus tout à fait adapté à cette situation et qui ne peut pas encore être totalement modifié et la durée exceptionnelle de cette législature (4 ans et 6 mois), le Bureau élargi du Conseil communal propose les changements suivants :

1. Les mandats des personnes élues au point 10 de l'ordre du jour seront, exceptionnellement de 18 mois et non de 12 comme habituellement ; il s'agit du président, de la 1^{ère} vice-présidente, du 2^{ème} vice-président, des scrutateurs et des scrutateurs suppléants.

2. Le mandat des commissions permanentes est prolongé de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2006.
3. Le mandat de la secrétaire, élue pour 4 ans, est également prolongé de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2006.

Toutefois, les mandats de MM. Louis Furiga et Jean-Daniel Gisclon, membres de la Commission des Finances, ne seront pas forcément prolongés, car élus le 4 décembre 1997 pour 8 ans, ils termineront leur mandat en décembre 2005. Ces cas seront réglés ou bien par la nouvelle loi sur les communes ou par notre nouveau et futur Règlement du Conseil. Cette proposition a été conseillée par M. le Préfet. Elle est approuvée à l'unanimité.

10. Elections du bureau

Les membres de la Municipalité se retirent pendant ces élections.

10.1. Election du Président

M. Roland Racine accepte d'être candidat. Il n'y a pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	52
Bulletins rentrés	52
Bulletins blancs	2
Bulletin nul	0
Bulletins valables	52
Majorité absolue	27

M. Roland Racine est élu par 50 voix.

10.2. Election de la 1^{ère} vice-présidente

Mme Katharina Zürn accepte d'être candidate. Il n'y a pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	52
Bulletins rentrés	52
Bulletins blancs	3
Bulletin nul	0
Bulletins valables	52
Majorité absolue	27

Mme Katharina Zürn est élue par 49 voix.

10.3. Election du 2^{ème} vice-président

M. Philippe Diserens accepte d'être candidat. Il n'y a pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	52
Bulletins rentrés	52
Bulletins blancs	9
Bulletin nul	0
Bulletins valables	52
Majorité absolue	27

M. Philippe Diserens est élu par 43 voix.

10.4. Election des scrutateurs

M. Bernard Steiner et Rolf Vogel acceptent d'être candidats. Il n'y a pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	52
Bulletins rentrés	52
Bulletin blanc	1
Bulletin nul	0
Bulletins valables	52
Majorité absolue	27

M. Bernard Steiner est élu par 51 voix.

M. Rolf Vogel est élu par 45 voix.

10.5. Elections des scrutateurs-suppléants

Mmes Monique Arzenton et Isabelle Katz acceptent d'être candidates. Il n'y a pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	52
Bulletins rentrés	52
Bulletins blancs	0
Bulletin nul	0
Bulletins valables	52
Majorité absolue	27

Mme Monique Arzenton est élue par 52 voix.

Mme Isabelle Katz est élue par 49 voix.

11. Elections complémentaires à la commission des routes

Suite à la démission de M. Luc Martin et au départ de la commune de M. Olivier Schopfer, deux membres de ladite commission doivent être remplacés. M. Jean-Marc Landolt et Mme Nicole Foucqueteau acceptent d'être candidats. Il n'y a pas d'autres candidats.

Bulletins délivrés	52
Bulletins rentrés	52
Bulletins blancs	0
Bulletin nul	0
Bulletins valables	52
Majorité absolue	27

M. Jean-Marc Landolt est élu par 50 voix.

Mme Nicole Foucqueteau est élue par 47 voix.

12. Communications municipales

M. Michel Simonet

Aide humanitaire

A la suite de la catastrophe naturelle survenue en Haïti, la Commission aide humanitaire a décidé, à l'unanimité de ses membres, d'allouer à la Chaîne du Bonheur le montant de fr. 5'000.—à imputer sur le compte No 110.3659.00 « Dons, aide humanitaire ».

Etablissement scolaire de Préverenges

Les communes de l'Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges (Denges, Echandens, Lonay, Préverenges) ont signé une convention intercommunale pour mettre en commun, financer et gérer toutes les ressources et les bâtiments scolaires de l'EPSP. Cette convention devrait déboucher, dans un futur proche, sur une association de communes au sens des art. 112 et suivants de la Loi sur les communes, dans le but d'assumer les tâches attribuées aux communes par la Loi scolaire.

Justice de Paix

La municipalité rappelle que les amendes sur les terrains privés sont de la compétence municipale dès le 1^{er} octobre 2004, mais que les mises à ban restent de la compétence des Juges de Paix. L'infraction ayant donné lieu à la plainte est, dès cette date, poursuivie conformément à la Loi du 17 novembre 1969 sur les sentences municipales.

L'application de la Loi du 17 novembre 1969 sur les sentences municipales permet désormais de condamner le contrevenant à une amende pouvant aller jusqu'à fr. 500.—voire fr. 1'000.—en cas de récidive.

Auberge communale

La municipalité a décidé de remédier à des problèmes d'étanchéité et de canalisations dans la cuisine et l'office de notre auberge communale.

Ainsi les écoulements ont été, après étude, modifiés afin d'éliminer les odeurs qui se dégagent lors de changement de temps et le carrelage a été remplacé par un fond en résine d'époxy afin d'améliorer l'hygiène et la sécurité dans ces locaux pour un coût de fr. 23'137.60.

M. Ernest Carrel

Plan Général d'Affectation

Le PGA et son règlement ont été transmis au SAT (Service de l'Aménagement du Territoire) en date du 23 septembre 2004, pour approbation. Dès cette approbation, que nous espérons pour fin mars 2005, le PGA et son règlement seront soumis à l'enquête publique durant 30 jours avant de vous être proposés pour approbation avec les réponses aux éventuels opposants. En cas d'accord, et sous réserve du délai référendaire, le PGA et son règlement seront envoyés au Conseil d'Etat pour ratification.

Plan Partiel d'Affectation « Déchetterie »

Afin de permettre l'évolution de notre déchetterie, nous devons procéder par le PGA communal ou par un PPA propre à la déchetterie. La municipalité a opté pour le PPA, afin de ne pas lier son approbation au contexte et aux éventuelles oppositions du PGA. Le PPA « Déchetterie » a été transmis au SAT le 6 octobre 2004, pour lère étude préalable, dont les remarques devraient nous parvenir pour janvier 2005 au plus tard.

Reconstruction du Bowling Miami au ch. du Tennis

Le recours de M. Rodolfo Rigamonti, déposé le 27 septembre 2004 contre la décision de la municipalité d'Echandens de délivrer le permis de construire au Bowling Miami, a été retiré, mettant ainsi fin à la procédure.

Le juge d'instruction décide (le 22 octobre 2004) :

- I. la cause est rayée du rôle
- II. La présente décision est rendue sans frais ni dépens.

Plan Partiel d'Affectation « La Chocolatière »

En date du 5 octobre 2004, le Département des infrastructures a approuvé le PPA « La Chocolatière » et son règlement. La date d'entrée en vigueur est le 5 octobre 2004.

M.Michel Pache**STEP – Station Vaccum**

L'entreprise Spätli SA a procédé au remplacement du matériel de la commande électrique de cette installation. Prévue au budget pour un montant de fr. 20'000.--, cette dépense se monte finalement à fr. 28'111.60 TTC.

Rte de la Venoge

Des affaissements sur cette artère nous ont fait croire un instant au même phénomène que sur la rue du Château. Un sondage exécuté rapidement par l'entreprise Zschokke SA a infirmé nos craintes. Le revêtement bitumineux, qui est posé sur un ancien revêtement, semble être à l'origine de cet affaissement. Nous avons procédé au dégrappage, coupe, purge, évacuation des matériaux de déblais et mise en état, pour un montant de fr. 7'812.95.

Zones 30km/h.

Suite à l'information que nous avons transmise dans le rapport de gestion 2003, nous avons reçu, en date du 7 juillet 2004, les déterminations du Canton relatives au projet de zones 30 km/h. dans le village. Le dernier Conseil communal datant du 28 juin dernier, nous n'avons pas pu vous informer de l'état d'avancement dudit projet. Ainsi donc, à la suite de la présentation publique du projet les 3 et 4 septembre dernier et de diverses modifications, nous vous signalons la mise à l'enquête publique des zones 30 km/h. du 23 novembre au 23 décembre 2004. Parallèlement, le Canton a mis à l'enquête publique la signalisation de début et de fin de zone 30 km/h.

Préavis No 05/2002 – Demande de crédit de fr. 103'300.- pour la création des collecteurs EC/EU entre le carrefour du Moty - route d'Ecublens et le chemin du Grand Pré, partie aval

Le coût total des travaux, TVA incluse, s'élève à fr. 70'990.35.

M.Philip Panchaud**Parcelles Nos 235, 968 et 1111 à la Chocolatière**

Dans son plan de mise en valeur des parcelles Nos 235, 968 et 111, sises à la Chocolatière, la municipalité a dénoncé les baux la liant aux locataires de l'immeuble de la rte de la Chocolatière 8 pour leur prochaine échéance.

Les locataires de l'immeuble furent invités à participer à une séance avec la municipalité au cours de laquelle il leur a été expliqué que la Commune avait fait l'acquisition des parcelles susmentionnées dans le but de les mettre en valeur et que, pour se faire, l'immeuble de la Chocolatière 8 était voué à la démolition, raison pour laquelle la commune dénonçait les baux pour leur prochaine échéance. Une convention leur a été proposée, leur permettant de demeurer aux mêmes conditions jusqu'au 30 septembre 2006, dernier délai. Dans cet entretien, il leur a également été signifié que, sur demande, le bureau communal leur donnerait un soutien logistique (secrétariat) dans leurs recherches d'un autre logement. Aucun locataire n'a fait usage du droit de recours auprès des autorités compétentes en matière de baux à loyer. De même, aucun locataire n'a fait usage de la convention proposée ni de la proposition de secrétariat.

TPM

Ainsi que vous avez pu le constater en prenant connaissance du budget 2005, le déficit de la ligne de bus No 5 des TPM, Echandens-EPFL, sera supporté par les communes faisant partie du réseau des TPM, ainsi que par la commune de Denges. De surcroît, la commune d'Ecublens a confirmé maintenir, pour 2005, sa participation au déficit de cette ligne à hauteur de fr. 60'000.--.

En conséquence, les jours ouvrables du lundi au vendredi et ce, à partir du nouvel horaire entrant en vigueur le 12 décembre prochain, en même temps que la communauté tarifaire, la ligne No 5 desservira Denges. La cadence sera renforcée aux heures de pointe le matin et le soir et un nouvel arrêt sera créé à la rte d'Ecublens en remplacement des arrêts de la boucle de la Chocolatière. Un tout ménage a été adressé à la population d'Echandens.

Abonnements CFF-CGN

Vu le succès toujours grandissant de l'abonnement général des CFF, la municipalité a décidé d'augmenter leur nombre. Ainsi donc, à partir du 1^{er} janvier 2005, trois abonnements seront à disposition des habitants de notre commune.

De plus, les 2 abonnements CGN seront maintenus en 2005.

Théâtre du Jorat

La municipalité a donné suite à la demande d'aide financière pour la réfection du Théâtre du Jorat à Mézières et a fait l'acquisition d'un banc, pour le montant de fr. 3'500.--. Celui-ci portera une plaquette avec la mention « Don de la commune d'Echandens ».

M.Guy Richard

Table panoramique

Nous vous l'avions annoncé ; dans le but de mettre encore plus en valeur la vue exceptionnelle sur les Préalpes et les Alpes que nous offre l'esplanade de Bellevue, la municipalité avait décidé d'installer une table panoramique. Après une longue attente, c'est chose faite. Elle a été installée le 16 novembre 2004.

Pour exécuter son travail, le graphiste doit disposer de photos parfaites. Les jours propices à ce genre de photos sont très peu nombreux durant l'année. Cette réalisation satisfait pleinement la municipalité. Son coût s'élève à fr. 10'558.--.

Nous remercions ici M. Jean-Philippe Dault, photographe à Lausanne, MM. Voumard et Chauvy, atelier de sérigraphie à Bière, et M. Gentizon, géographe et guide de montagne, qui a identifié les sommets que l'on peut voir du Moléson à Genève.

Sentier didactique

Suite à la mise à l'enquête publique du sentier du Bois de la Côte, nous avons reçu les autorisations nécessaires de la CAMAC en date du 29 juin 2004.

4 soumissions pour les travaux nous ont été rendues. Les travaux ont été attribués comme suit :

- terrassement, pose de gravier et de copeaux sur le tracé du sentier et travaux de maçonnerie à l'entreprise Ambroise Tissot,
- éléments en bois, supports de panneaux, plates-formes, jeux et abris à containers à l'équipe de bûcherons de la commune de Bière, sous la conduite de M. Hubeaux, garde-forestier.

Les travaux ont débuté en juillet 2004 par le tracé du sentier. Pour la poursuite des travaux, nous devons attendre la livraison des derniers panneaux prévue pour la fin de l'année. Le bois prévu pour la construction de l'abri à containers, qui sera réalisé sur le même principe que le refuge, doit bénéficier d'un temps de séchage.

L'ensemble des travaux sera terminé au début de l'année 2005.

Déchetterie

Afin de répondre à une certaine demande et de décharger quelque peu le samedi, la municipalité a décidé de procéder à un essai d'ouverture de la déchetterie le lundi de 17h.00 à 18h.00 du 26 juillet au 27 septembre 2004. Durant cette période, un contrôle de fréquentation a été effectué. Sur l'ensemble des jours d'ouverture, nous avons compté une moyenne de 99,8 véhicules, avec une pointe le samedi 11 septembre 2004 de 183 véhicules. Pour l'heure d'ouverture du lundi, la moyenne se situe à 47 véhicules.

Fort de ce constat, estimant que l'essai est probant, la municipalité a décidé de reconduire l'ouverture de la déchetterie le lundi de 17h.00 à 18h.00 pour 2005, ceci du 1^{er} mars au 31 octobre 2005.

13. Communications du Bureau

Depuis la dernière séance du Conseil, nous avons eu 3 dimanches de votation. Nous constatons que peu de citoyens viennent au bureau de vote (1 seul pour l'élection complémentaire au Conseil d'Etat et 8 seulement le 28 novembre dernier). La loi nous impose toutefois de maintenir le bureau ouvert une heure mais ne fixe pas l'heure de fermeture. Toutefois, le scrutin doit être bouclé en même temps que le bureau de vote. Le Bureau élargi a donc décidé, à une confortable majorité, de fixer les heures d'ouverture de 10h. à 11h et non plus de 11h à 12h. La boîte aux lettres « Votations » de l'administration communale sera donc vidée pour la dernière fois le dimanche matin à 11h.

La course du Conseil a eu lieu le samedi 11 septembre. Nous avons passé une excellente journée mais nous devons malheureusement constater que la participation des conseillères et conseillers est bien faible. Sur plus de 100 invitations, il n'y a eu que 45 participants et sur ces 45, il n'y avait que 24 membres du Conseil. soit seulement le 40%. C'est trop peu et surtout pas très encourageant pour les organisateurs. Mais le plaisir exprimé par les membres présents nous a réconfortés. La sortie 2005 aura lieu le samedi 10 septembre 2005.

Prochaines séances du Conseil : 25 avril 2005 et 27 juin 2005. Cette dernière doit impérativement être fixée en juin car plusieurs décisions doivent être prises avant le 30 juin.

M. Roland Racine, Président, adresse encore à l'assemblée ces quelques mots :

« La fin de l'année approche et, avec elle, la fin de ma première année de présidence. Je tiens à vous remercier pour la confiance que vous avez placée en moi et j'espère la mériter dans les 18 mois qui viennent.

La présidence est une tâche super-intéressante qui prend du temps mais qui m'a permis de pénétrer certains domaines que j'ignorais totalement. En ce moment nous vivons l'arrivée de la nouvelle constitution et cela ajoute du piment au boulot.

Par contre, j'aimerais aussi vous faire part d'une certaine déception ou même une déception certaine. Je vous ai déjà parlé de la faible participation à la course du Conseil ; mais que dire de la participation à nos séances ? Nous avons eu 10 absents à la première, 13 à la 2^{ème} et 8 aujourd'hui. Ce sont souvent les mêmes qui ne sont pas là et certains et certaines ne s'excusent même pas.

Si les citoyennes et citoyens de ce village vous ont élus, ce n'est pas à titre purement honorifique, mais bien pour être présents et participer aux débats. Que chacune et chacun fasse son examen de conscience et j'ose souhaiter qu'en 2005, et les années suivantes, la participation à nos séances, peu nombreuses, soit d'au moins 90 % ; ce n'est qu'un devoir d'élue et d' élu.

Je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles, mes meilleurs vœux pour Noël et la Nouvelle Année.

Comme à chaque dernière séance de l'année, je vous suggère de remettre votre jeton de présence dans l'urne. La somme récoltée sera versée à une association pour le soutien à une nonnerie tibétaine installée en exil au Népal, association dont le fils de Martin Bettler, ancien conseiller, est partie prenante.

14. Divers et propositions individuelles

Mme Claudine Curtet demande où en sont les négociations concernant la route des Toches. M. Carrel répond qu'une enquête complémentaire a été faite pour dévier cette route de manière à ce qu'elle n'empiète plus sur la parcelle Genin mais il y a eu encore d'autres accords avec Otto le soldeur pour des servitudes d'usage. De nouvelles oppositions sont en cours avec certainement recours au Tribunal administratif. C'est donc encore une route tout-à-fait privée.

M. Philippe Martin donne quelques informations concernant le travail de la Commission d'étude des conséquences de la nouvelle Constitution vaudoise sur notre règlement du Conseil communal, sur les élections internes de décembre 2004, sur le lexique et aide-mémoire destinés aux conseillers communaux, en abrégé « commission dite aussi des anciens présidents » chargée de l'adaptation à la nouvelle constitution et de la révision de notre règlement du Conseil communal du 2 mai 1983.

Il précise à l'intention des commissaires qu'il a omis de transmettre le relevé des indemnités 2004 à Mme Chambaz et que, par conséquent, toutes les indemnités des séances seront versées à la conclusion du rapport.

Il souligne encore que la loi sur l'exercice des droits politiques et la loi sur les communes ont été mises en consultation durant cette année ; le délai est échu, les dispositions d'applications concernant les communes et les districts doivent être adoptées par le Grand Conseil dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution vaudoise, soit jusqu'au 14 avril 2005. Les projets soumis à consultation et leurs modifications seront envoyées aux commissaires qui les étudieront. Ils mettront en commun leurs réflexions et propositions lors

de leur prochaine séance du 17 janvier 2005 et transmettront au Grand Conseil leurs considérations, par la voix de notre député.

Il nous informe que, toujours dans le projet de loi sur l'exercice des droits politiques et de la loi sur les Communes, il est prévu le mode d'élection du Conseil communal au système proportionnel, mode d'élection qui peut être modifié par décision du Conseil communal avant le 30 juin de l'année qui précède le renouvellement intégral des autorités communales.

Le Règlement du Conseil devra quant à lui être révisé, adapté à la nouvelle Constitution et adopté par le Conseil communal en novembre/décembre 2005.

M. Rolf Vogel rappelle qu'en 2003 le Conseil communal avait accepté une modification des statuts de l'ACRM concernant un fonds intercommunal de soutien aux sociétés formant des jeunes dans les domaines sportifs et culturels. Il était impératif, pour que cette modification entre en vigueur, que toutes les communes l'acceptent. La commune de Tolochenaz a refusé cette modification et cette situation est donc bloquée. Le comité a donc entrepris des démarches juridiques et cherche une solution pour mettre en œuvre ce fonds intercommunal.

Concernant le détournement autoroutier, aucune précision n'a été donnée malgré 2 longues séances auxquelles assistaient également MM. Carrel et Pache. Il semblerait que les choses bougent mais rien n'est dit de manière officielle.

Les réserves relativement importantes de l'ACRM permettent de maintenir la participation des communes à fr. 1.90 par habitant, contrairement à ce qui avait été annoncé auparavant.

Lors de l'inauguration des nouvelles orgues de l'église, il avait été souhaité que cet instrument soit mis en valeur pas seulement lors des offices religieux mais aussi dans d'autres circonstances. Mme Noverraz, titulaire, M. Moinat et M. Vogel ont donc mis sur pied une saison de 3 concerts pour l'hiver 2004-2005 et c'est le dimanche 13 mars à 17 h. qu'aura lieu le dernier de la saison.

M. Philippe Diserens souhaite avoir une précision sur un point du budget qui indique, sous «Traitement de la municipalité», une indemnité de départ. M. Panchaud répond qu'il était prévu d'avoir des indemnités de départ pour les municipaux. Auparavant elles n'étaient payées qu'au départ de la personne concernée mais que pour des raisons fiscales, elles seront maintenant payées à la fin de chaque législature, que l'élu se représente ou non.

M. Philip Panchaud, Syndic, désire encore prendre la parole avant de clore cette séance.

« Encore une année qui passe avec ses bons et ses mauvais jours, avec ses espoirs et ses peines. Le temps va vite et on ne le voit pas passer. »

Il y eut des erreurs commises. Une de celles-ci fut de croire en l'information reçue et de ne pas vous avoir, Mmes et MM de la commission des finances, immédiatement transmis le correctif une fois celui-ci connu. Aurais-je porté ce dernier à votre connaissance, vous auriez eu l'opportunité de modifier votre rapport sur l'arrêté d'imposition. Je n'eus point la présence d'esprit de le faire ; la faute est mienne et je fais ici amende honorable.

Il y eut des moments difficiles. Un de ceux-ci fut la réunion mi-octobre avec les locataires de l'immeuble de la Chocolatière 8. En effet, il n'est jamais agréable de signifier à des locataires qu'ils doivent quitter le logement qu'ils habitent, certains depuis plus de trente ans.

Des espoirs devinrent réalités. Un de ceux-ci fut la reprise du magasin Primo par les nouveaux gérants M. et Mme Galo. A ce qu'il paraît, depuis lors, le chiffre d'affaires du magasin est en augmentation.

2004 vit, entre autres, l'acquisition des parcelles de la Chocolatière ainsi que le début des travaux d'assainissement pour leur mise en valeur future, le début de la mise en place du sentier didactique, la mise en place de la table panoramique à l'esplanade de Bellevue - ces derniers seront inaugurés au printemps prochain,- la présentation à la population des futures zones 30 km/h précédant leur mise à l'enquête dans un proche avenir ainsi que le maintien au-delà du préavis No 07/2002 de la ligne No 5 des TPM par les communes avoisinantes.

Il y eut des moments agréables : je pense ici plus particulièrement à la course du Conseil ainsi qu'à la convivialité et la franche camaraderie, pour ne pas dire amitié, qui règne au sein de la municipalité et du bureau communal.

Mes collègues et moi-même nous réjouissons des excellents rapports entre la Municipalité et vous-mêmes, Mmes et MM les membres du Conseil, et plus particulièrement à la bonne entente avec M. votre Président, les membres de votre bureau et les membres des différentes commissions.

Le rapport de gestion reprendra cette année par le menu. Il ne convient donc pas ici ce soir de le reprendre en primeur.

La bonne marche des affaires communales est affaire de chaque instant. D'une manière générale, notre Commune se porte bien, mieux que le Canton. Il est vrai que nous n'avons ni la même taille ni les mêmes tâches. Ceci explique peut-être cela.

Les travaux préliminaires d'un nouveau plan directeur cantonal sont en cours ; ceux-ci englobent un nouveau tracé d'autoroute de contournement de Morges ainsi qu'un aménagement du grand Lausanne. Echandens sera très probablement affecté. Nous devons rester vigilants.

Il convient ici d'adresser mes plus vifs remerciements à notre greffe municipal, sans qui la tâche serait beaucoup plus ardue, à tout le bureau communal pour leur bonne humeur, à l'équipe de voirie qui maintient notre village propre et fleuri, à nos concierges pour la bonne tenue des bâtiments communaux, à mes collègues municipaux pour leur engagement et leur sérieux - sans vous la tâche serait moins plaisante -, ainsi qu'à tous ceux qui de près ou de loin contribuent par leur engagement et leur bonne humeur à faire qu'Echandens soit et demeure un village où il fait bon vivre.

Les fêtes de Noël et de Nouvel-An approchent. Mes collègues municipaux s'associent à moi pour vous souhaiter, Monsieur le Président du conseil, Mmes et MM. les conseillers, de joyeuses fêtes de fin d'année.

Comme c'est la Saint-Nicolas, un petit cornet de friandises est remis à chaque participant qui emportera à la sortie de séance le traditionnel carton de bouteilles

15. Paiement des indemnités

Mme Chambaz procède au paiement des indemnités.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22 h. 20

Le Président :

La Secrétaire :

Roland Racine

Claire-Lise Martin